Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 035-213500184-20260323-2026_024-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Bazouge du Désert

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	15	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en LA BAZOUGE-DU-DESERT
Le : 27/03/2026
Et
Publication ou notification du : 27/03/2026

Date de la convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 16/03/2026

L'an 2026 et le 23 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de GAUTIER Henri-Claude, Maire.

Présents : M. GAUTIER Henri-Claude, Maire, Mmes : AUDGER Agnès, FEUILLET Stéphanie, GALODÉ Sylvie, HEUZÉ Marine, MABILLE Claire, RABASTE Carine, ROYER Angélique, MM : BRAULT Christophe, CATTEAU Jocelyn, DUDOUIT Jérémy, FLEURY Paulin, MASSON David, ROBERT Stéphane, ROUSSEAU Henri

A été nommé(e) secrétaire : M. BRAULT Christophe

2026-024 — Désignation des représentants du Centre Communale d'Action Sociale (CCAS)

Présidé par le Maire, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) comprend en nombre égal des membres désignés par le conseil municipal en son sein et des membres désignés par le maire (huit maximum, dans les deux cas).
En application de l'article R. 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration est fixé par le conseil municipal.

Monsieur Henri-Claude GAUTIER, maire, est président de cette commission.
Il propose aux membres du conseil municipal de fixer à 4 membres élus et à 4 membres nommés, outre le président, le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S, et de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide

DE FIXER à 4 le nombre des membres représentant le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS ;

DE NOMMER Mesdames Sylvie GALODÉ, Carine RABASTE, Stéphanie FEUILLET et Agnès AUDGER pour représenter le Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/03/2026

Secrétaire de Séance,
BRAULT Christophe

Maire,
GAUTIER Henri-Claude

MAIRIE DE LA BAZOUGE ★ 35 Ille et Vilaine

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.